



## **COMMUNIQUE-RADIODIFFUSE**

(A diffuser une (01) fois par jour du mardi 09 septembre  
au lundi 15 septembre 2025 à Parakou et à Cotonou)

N° *033* /MESTFP/DC/SGM/DÉC/STEC/SA

**Objet** : Ouverture des registres d'inscription aux concours d'entrée dans les Lycées  
Techniques Agricoles(1<sup>ère</sup> année niveau 2), session d'octobre 2025

La Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle informe le public que les registres d'inscription aux concours d'entrée en 1<sup>ère</sup> année niveau 2 dans les Lycées Techniques Agricoles, session d'octobre 2025, sont ouverts du mardi 09 septembre au vendredi 19 septembre 2025.

### **A - CONDITIONS D'INSCRIPTION**

Peuvent prendre part à ces concours, les candidats béninois des deux (02) sexes remplissant les conditions suivantes :

#### **1 - DIPLOME REQUIS**

Être titulaire du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ou du Brevet d'Etudes Agricoles Tropicales (BEAT) ou d'un Diplôme reconnu équivalent.

#### **2 - CONDITION D'AGE**

Être âgé de 14 ans au moins et de 20 ans au plus au 31 décembre 2025.

### **B - CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**

Les dossiers de candidature devront comporter les pièces suivantes :

1. une fiche d'inscription dûment remplie : imprimé à retirer dans les Directions Départementales des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (DDESTFP) ;
2. une (01) photocopie de l'extrait d'acte de naissance ou de toute autre pièce tenant lieu ;
3. une (01) photocopie de l'Attestation du BEPC, du BEAT ou d'un diplôme reconnu équivalent ;
4. un récépissé de droit d'inscription fixé à mille cinq cents (1500) francs.

Par ailleurs, les candidats admis au BEPC, session de juin 2025, sont autorisés à passer ces concours en produisant **un extrait de la liste des admis sur laquelle figurent leurs nom et prénom (s) ou une copie de leur relevé de notes.**

Quant aux élèves des établissements agricoles, candidats à l'examen du BEAT, session de 2025, ils peuvent déposer leur dossier sous réserve de leur admission à cet examen.

**NB** : Les droits d'inscription sont versés obligatoirement au Trésor Public ou à une Recette-Perception du territoire national.

### **C – DATE LIMITE DU DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE ET EPREUVES DES CONCOURS**

La date limite du dépôt des dossiers de candidature est **impérativement** fixée au **vendredi 19 septembre 2025 à 17 h 30** dans les Directions Départementales des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (DDESTFP).

Les candidats composeront dans les matières suivantes :

- **Communication écrite** : **durée 2h, coefficient 2 ;**
- **Mathématiques (pour titulaires du BEPC ou titulaires du BEAT)** : **durée 2h, coefficient 3 ;**
- **Sciences de la Vie et de la Terre pour les titulaires du BEPC** : **durée 1h 30, coefficient 2 ;**  
ou une épreuve de Spécialité pour les titulaires du BEAT : **durée 2h, coefficient 2.**

### **D – DATE DU DEROULEMENT ET CENTRES DE COMPOSITION**

Les concours se dérouleront le **lundi 06 octobre 2025** dans les centres ci-après :

- Département de l'Atacora : Lycée Technique Agricole de Natitingou ;
- Département de la Donga : Lycée Technique Commercial et Industriel de Djougou ;
- Département du Borgou : EFMS à Parakou ;
- Département de l'Alibori : Lycée Technique Commercial et Industriel de Kandi ;
- Département des Collines : CEG1 Dassa ;
- Département du Zou : Lycée Technique de Bohicon ;
- Département du Couffo : CEG1 Aplahoué ;
- Département du Mono : CEG1 Lokossa ;
- Département de l'Atlantique : CEG1 Allada ;
- Département du Littoral : Lycée Technique Coulibaly à Cotonou ;
- Département de l'Ouémé : Lycée Technique et Professionnel de Porto-Novo ;
- Département du Plateau : Lycée Technique et Professionnel de Pobè.

Pour tous autres renseignements, les candidats pourront s'adresser aux Lycées Techniques Agricoles (LTA), aux Directions Départementales des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (DDESTFP) ou à la Direction des Examens et Concours (DEC) à Porto-Novo.

Cotonou, le

*10 septembre 2025*



**Véronique TOGNIFODE**

Ministre des Enseignements Secondaire,  
Technique et de la Formation Professionnelle